

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 28 septembre 2021

Délibération n° 2021 – 28/09/2021 – 8

Demandes d'admission en non-valeur

- VU le code de l'éducation
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 193
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 30 Quorum : 15 Membres présents : 11 Membres représentés : 10 Total : 21	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0
--	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve les admissions en non-valeur pour un montant de 17 716,20 €.**

Dijon, le 29 septembre 2021

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

P.J. : Récapitulatif demande admission en non-valeur

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Récapitulatif Demande Admission en non valeur - Conseil d'administration du 28 septembre 2021

Nombres de dossiers	Motif de l'Admission en non valeur	Montant
3 dossiers	Clients étrangers aucune poursuite possible	3 422,00 €
4 dossiers	Procédures collectives Créances éteintes	12 923,28 €
1 dossier	Petis reliquats	0,76 €
1 dossier	Loyers	215,56 €
2 dossiers	Chèques Impayés	1 154,60 €
Total	11 dossiers	17 716,20 €

Nature créances	Motif	montant
Facture formation	Créance irrécouvrable compte tenu du statut du client	510,00 €
Facture formation	Créance irrécouvrable compte tenu du statut du client	2 750,00 €
droit de scolarité	Créance irrécouvrable compte tenu du statut du client	162,00 €
3 dossiers	Clients étrangers	3 422,00 €
Facture de frais de gardiennage	clôture pour insuffisance d'actif	808,80 €
Facture de Formation	Redressement judiciaire puis LJ - certificat d'irrecouvrabilite	4 833,00 €
Facture d'abonnement	clôture pour insuffiance d'actif	5 480,28 €
Factures de subvention	clôture pour insuffisance d'actif	2 610,00 €
4 dossiers	Procédures collectives créances éteintes	12 923,28 €
Dépense affranchissement	Petit reliquat	0,76 €
1 dossier	Petit reliquat	0,76 €
Facture de loyer	Créance irrecouvrable	215,56 €
1 dossier	Loyer	215,56 €
Chèque impayé	Créance irrécouvrable	984,60 €
Chèque impayé	Créance irrécouvrable	170,00 €
2 dossiers	Chèque Impayé	1 154,60 €
11 Dossiers	TOTAL GENERAL	17 716,20 €

Le 15/09/2021

Le Directeur Général des Services

Alain HELLEU

L'Agent Comptable

Muriel LECOLLIER